



Probleme passage echelon suite embauche

Par **polska**, le **21/01/2009** à **11:54**

Bonjour,

Voilà cela fait déjà deux ans que j'ai été embauché en tant que dessinateur projeteur niveau IV échelon 1. Mais je n'ai toujours pas changé d'échelon je voulais savoir à partir de quel moments cela doit-il se faire? J'ai lu sur certains sites que cela se faisait à partir des 6 premiers mois pour passer à l'échelon 2 puis 18 mois de présence pour l'échelon 3. Est-ce que des arrêts de maladies pourraient empêcher ces passages aux échelons supérieurs.

J'aurai une seconde question qui est plus atypique puisque nous remplissons des feuilles d'heures chaque semaine et ayant tardé à remettre l'une d'entre elles au service comptabilité mon patron a ordonné de me mettre en congé la semaine dite alors que j'ai effectué ma semaine de travail correctement. Je voulais savoir quel recours ai-je?

Cordialement